
MINEUR-ES ACCOMPAGNÉ-ES : PIÈCES RAPPORTÉES OU MIGRANT-ES DE PLEIN DROIT ?

Introduction de Bernard Borel, pédiatre et membre du MASM, à la 5e Conférence romande sur l'asile (CAR), Lausanne, 9 mai 2026.

Qu'est-ce qu'on peut raconter à des gens qui savent déjà presque tout sur la situation des réfugié-es ? La question mérite d'être posée. Quand on m'a demandé de faire cette introduction, je me suis dit qu'il fallait peut-être revenir à ce qui, après des années de pratique de la pédiatrie communautaire, continue de me frapper.

DES ENFANTS SANS DOSSIER

Ce qui frappe d'abord, c'est une réalité administrative banale et pourtant lourde de conséquences : les enfants n'ont pas de dossier d'asile propre. Ils figurent dans le dossier de la famille. Ils sont, au sens administratif du terme, des pièces rapportées.

Or la Suisse a ratifié la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant il y a plus de trente ans. Elle s'engage donc à garantir les droits fondamentaux de chaque mineur-e : la protection, la participation, les mesures nécessaires à son développement, le droit d'expression. Et surtout, l'intérêt supérieur de l'enfant doit se trouver au centre de chaque décision.

Ce cadre n'est pas réservé aux enfants de familles migrantes. Tout pédiatre doit être l'avocat de l'enfant dans les structures où il intervient. Mais la défense de ces droits devient beaucoup plus difficile, beaucoup plus caricaturale, quand il s'agit d'enfants en situation de migration. Et même avec la meilleure volonté du monde, on oublie parfois l'intérêt de nos propres enfants. Raison de plus pour s'y référer en permanence.

NOUS SOMMES TOUTES ET TOUS DES MIGRANT-ES

La deuxième chose que j'ai envie de redire, c'est que la frontière entre « eux » et « nous » n'existe pas. Nous sommes toutes et tous des migrant-es. D'abord parce que notre passage ici est temporaire. Les propriétaires de leur voiture, de leur terrain, de leur maison : propriétaires de rien du tout. Se souvenir de ça. Le redire aux gens.

Nous avons aussi, chacune et chacun, des expériences de migration. Pas forcément de migration forcée. Mais des expériences qui nous ont marqué-es.

J'habitais Berne. Mes parents, dans un souci de bilinguisme, nous avaient inscrits à l'école publique suisse-alsacienne. On parlait français à la maison. Puis mon père a été muté à Paris. Panique : nous étions scolarisés en allemand. Du jour au lendemain, j'ai été transféré dans l'école de langue française de Berne. Un petit bâtiment, deux étages, un jardin public de l'autre côté de la rue pour la récréation. Je suis arrivé en cinquième année. La maîtresse m'a accueilli avec un sourire : « Écris ton nom en lié au tableau noir. » Je ne savais pas ce que « en lié » voulait dire. J'ai écrit mon nom comme j'ai pu. Sa conclusion, devant toute la classe : « Vous avez vu, à l'école suisse-alsacienne, ils ne savent même pas écrire en lié. »

C'était ma langue. C'était mon pays. C'étaient des gens comme moi. Et pourtant je me suis senti humilié. Migrant. Cette maîtresse m'a mis des zéros en dictée pendant six mois. J'ai survécu à cette épreuve parce que ma famille m'a soutenu sans relâche, malgré un accueil hostile. Le milieu familial fait la différence. On y reviendra.

Des années plus tard, j'ai émigré en Amérique centrale, où sont nées mes trois filles. Plus tard je suis revenu en Suisse pour ma formation en pédiatrie. La spécialisation terminée, je suis retourné vivre au même endroit, dans la même maison. Pour moi, c'était un retour chez moi. J'imaginai que ce serait pareil pour mes filles. Nous avons en plus fait des vacances là-bas, pour consolider des liens. Tout devait aller de soi.

Rien n'allait de soi. Une de mes filles, quatre ans, a commencé à bégayer. Elle se retrouvait entre le français et l'espagnol, déboussolée. Pendant un mois, mes trois filles ne sont pas sorties de la maison. Sauf sur le perron, quand le soleil descendait, juste pour sentir l'air, quand il n'y avait plus trop de lumière. Il a fallu un mois pour qu'elles osent mettre un pied dans la rue. Alors que tout le monde les connaissait. Trois petites blondes au milieu du Nicaragua : tout le monde les repérait. Les voisins les adoraient. Mais elles, elles n'osaient pas sortir.

Les adultes oublient. Ou ne tiennent pas compte des besoins des enfants dans la migration. On décide pour eux, un peu brusquement, et on avance.

LES ENFANTS NE SONT PAS DES ADULTES EN MINIATURE

C'est une évidence. Pourtant, on l'oublie. Quand on dit « les enfants », on parle de qui ? Un enfant de deux ans, de quatre ans, de dix ans, de seize ans ? Les besoins sont radicalement différents. Mais administrativement, ils sont tous mineurs, tous dans le dossier des parents, tous traités de la même manière.

Combien de familles arrivent dans un centre fédéral, sont mutées dans un autre centre fédéral, puis dans un centre cantonal, puis dans un village, puis dans un autre encore parce qu'un appartement s'est libéré ? Trois ou quatre lieux de vie en deux ans. Les enfants sont

censés s'intégrer. S'intégrer où ? Avec qui ? Les enfants en âge scolaire ont besoin de rencontrer d'autres enfants, de sortir du cercle familial. Ces besoins ne sont pas pris en considération.

LA SANTÉ, LE SOMA, LA MAISON

Quand il s'agit de migration forcée, la population pédiatrique présente des fragilités spécifiques. La santé buccale, par exemple, est souvent beaucoup plus déficitaire que chez les enfants suisses, dont la situation n'est déjà pas brillante.

Mais au-delà du diagnostic médical, il y a la question du contexte de vie. Quand j'étais médecin-chef à l'hôpital du Chablais, on discutait avec mes assistant-es. Un enfant hospitalisé pour une bronchiolite, une des urgences pédiatriques les plus fréquentes et les plus embêtantes chez les tout-petits. L'assistant-e me disait : « Regarde, il est presque guéri, il peut rentrer à la maison. » Je répondais : « C'est où, la maison ? » Parce que ce n'est pas la même chose de rentrer à la maison si c'est la maison à la maison, ou la maison dans un centre collectif. Et puis je demandais : « C'est quoi le statut légal ? » Quand on est médecin, on doit s'intéresser non pas seulement au soma, mais aussi à comment c'est à la maison, où c'est la maison, et quelles sont les possibilités concrètes pour soigner un enfant chez lui. Ou pas.

CE QUE PORTENT LES ENFANTS

Si des enfants accompagnent leurs parents dans une migration forcée, c'est que quelque chose de grave s'est produit dans le pays d'origine. Sinon, on ne migre pas. Des choses se sont probablement passées aussi pendant le voyage. Pas forcément sur eux directement : ils ont vu leurs parents subir, souffrir, se taire. Puis ils arrivent en Suisse. On pense : ça y est, c'est bon. Mais ce n'est pas bon!

Trois phases de traumatisme potentiel : avant le départ, pendant le trajet, après l'arrivée. Les enfants peuvent avoir vécu, vu ou absorbé des situations dont les répercussions se prolongent longtemps si personne ne s'en occupe.

Ce qui complique la situation, surtout chez les enfants de dix à douze ans, c'est la parentalisation. Leurs parents sont souvent les premières victimes de ce que je viens de décrire. Les enfants le savent. Ils n'osent pas aller mal. Si eux aussi s'effondrent, qui tient encore debout ? Alors ils disent que tout va très bien.

J'ai fait des consultations avec des familles ukrainiennes pendant six mois, au début de la guerre, à l'Hôpital de l'enfance à Lausanne. Les enfants un peu plus grands, pas les tout-petits, quand je leur demandais comment ça allait, me répondaient : « Très bien. » Tout allait très bien. Et en face, des parents extrêmement tristes, dévastés par ce qu'ils avaient

vécu. C'étaient souvent des familles séparées : des mères et des grands-mères avec les enfants, le père resté en Ukraine. La tension était palpable. Les enfants ne s'autorisaient pas à dire qu'ils allaient mal. Les aborder demandait un tout autre registre. C'est très difficile, ces enfants-là.

Et c'est évidemment compliqué, parce que certains enfants ont des difficultés psychologiques ou neurodéveloppementales qui se voient, si je peux dire ça, quand on est un peu attentif. Mais dans un centre collectif, ces enfants, on les perd.

CE QUE J'AI VU

A Beaulieu, quand les Ukrainien-nes sont arrivé-es en nombre, on a ouvert un immense centre dans une grande halle. Des parois séparaient tant bien que mal les familles. On m'a appelé en urgence : un enfant « terrible », une mère « qui ne sait pas l'élever », un enfant « qui sème la zizanie ». J'ai vu cette maman et cet enfant. C'était un enfant autiste. Elle m'a dit : « J'essaie de faire ce que je peux, mais moi-même j'en peux plus. » Elle était stigmatisée à la fois par le personnel du centre et par les autres réfugié-es, parce que son fils posait des problèmes que personne ne cherchait à comprendre. La première réaction collective avait été de conclure que cette mère était incompétente.

Personne ne s'était demandé si cet enfant avait sa place dans ce lieu. Il a fallu quinze jours de lutte avec l'EVAM pour obtenir un transfert. On me disait : « Il ne peut pas aller ailleurs, il n'y a pas de place. » J'ai répondu : « Il ne peut pas rester ici non plus. L'institution est en train de souffrir aussi. Ne serait-ce que pour préserver les autres, vous devriez placer cette mère et cet enfant ailleurs. » On a fini par obtenir un autre centre, avec un espace un peu privatif, et une prise en charge de jour quelques fois par semaine pour que cette mère puisse souffler.

Dans un centre fédéral à Fribourg, j'ai été sollicité par Droit de Rester pour évaluer la situation des enfants. En une journée, j'ai pu voir un nombre conséquent de familles. Les règles du centre interdisaient aux résidents d'y introduire de la nourriture. Trois repas par jour étaient prévus, sans collation. Les enfants en bas âge qui avaient besoin de manger entre les repas n'avaient rien. Les parents qui tentaient d'acheter quelque chose à l'extérieur étaient fouillés à leur retour, et la nourriture confisquée. Quand un enfant tombait malade, les parents l'emmenaient à l'hôpital cantonal de Fribourg, où ils étaient reçus par un médecin-assistant sans interprète. Ce type de fonctionnement fragilise les parents, fragilise la famille, fragilise tout le monde. Et les transferts étaient régulièrement effectués à l'aube, de manière brutale, pour des raisons logistiques. Les enfants étaient parfois séparés de leurs parents pendant la procédure, parce que « c'est le protocole ». Un traumatisme de plus, d'autant que les enfants avaient souvent vu d'autres familles partir de cette façon.

Vous vous souvenez peut-être de cette mère, dans le canton de Vaud, renvoyée en Croatie avec ses deux enfants, manu militari, alors qu'une de ses filles était gravement malade. Les certificats médicaux n'étaient pas arrivés à temps, ou n'avaient pas été pris en considération. Cette femme a repassé la frontière. Elle s'y est reprise à trois fois. Quand elle est finalement revenue en Suisse, elle a été attribuée au canton de Vaud, où elle s'est écroulée. Et là, on s'est demandé quoi faire des deux enfants. Pas de famille d'accueil disponible. Pas de place en foyer d'urgence. On les a mis à l'hôpital. Deux enfants qui n'avaient aucune maladie, hospitalisés faute de solution. La protection de l'enfance a dû intervenir. Comme il faut environ huit mois pour obtenir un rapport, la famille est restée. Deux ans plus tard, elle est toujours là. La lenteur administrative a, cette fois, joué en sa faveur.

Il faut que les enfants souffrent beaucoup, que les familles souffrent beaucoup, pour qu'on finisse par accorder un minimum de protection. Et on ne protège pas parce qu'on reconnaît les besoins de l'enfant. On protège parce qu'on n'a plus le choix. Parce qu'on a d'abord cassé les enfants. C'est l'absurdité du système. Cela nous a aidé, en l'occurrence, mais à quel prix.

LE REGROUPEMENT FAMILIAL : ET APRÈS ?

Un père afghan est arrivé en Suisse il y a sept ou huit ans, avec son neveu. Le neveu était juste majeur ou juste pas majeur, c'était la grande question à l'époque. Ils ont obtenu un statut de réfugié. Le père avait un bon réseau de soutien dans la région. Il a trouvé du travail, démontré son indépendance financière, et a pu faire venir sa famille restée au pays : sa femme et trois enfants. Une fille de quinze ans, un garçon de onze ans, et une petite de sept ans qu'il n'avait jamais connue.

Après sept ans de séparation, cette famille devait se recomposer. Les adultes ont réappris à vivre ensemble, avec un certain succès. Les trois enfants, intelligents et vifs, se sont retrouvés dans des réalités très différentes.

La petite de sept ans avait peu d'années scolaires de retard à rattraper. Elle n'était pas encore confrontée à la question du voile. Elle a commencé l'école, elle a appris vite le français. Les enfants apprennent vite. Elle est à peu près dans les temps. Le garçon de onze ans avait un retard scolaire plus conséquent, mais il avait été un peu plus scolarisé, et surtout il jouait au foot. Il s'est beaucoup intégré par le foot. Onze ans, c'est aussi un âge un peu plus facile. Parce que souvent, il y a encore une histoire de genre qui fait que pour les garçons, c'est quand même un peu plus simple. Avec trois années de scolarité obligatoire devant lui, peut-être une quatrième avant une formation professionnelle, la trajectoire semble possible.

Pour la fille aînée, la situation est tout autre. Peu scolarisée dans son pays, voilée, elle ne sortait plus de chez elle. En Suisse : l'école, le dévoilement, la gymnastique, le français. Tout à négocier. Avec l'école, avec les parents, avec elle-même. Et puis cette fille, qui se sent mieux ici, qui peut davantage s'épanouir, se met à rêver. Elle rêve de professions auxquelles elle ne pourra pas accéder parce qu'elle a pris trop de retard. On doit commencer à lui dire : tu as seize ans maintenant, bientôt dix-sept, tu seras bientôt majeure, il va falloir une formation professionnelle, mais tu n'as pas le niveau pour un CFC. Il va falloir oublier les dents. Parce que c'était son rêve : dentiste. Les parents aussi, quand elle est arrivée, se disaient : puisqu'on est en Suisse, elle va être dentiste. Beaucoup de deuil à faire pour cette jeune fille. Et pour sa famille.

Le regroupement familial est nécessaire. Mais il ne suffit pas. On doit continuer à soutenir les familles une fois qu'elles sont réunies. Ce n'est pas parce qu'elles sont regroupées que les choses deviennent simples. La scolarisation, à elle seule, demande un soutien et une compréhension considérables.

TRAVAILLER EN RÉSEAU : TOUT LE MONDE EST D'ACCORD, PERSONNE NE LE FAIT

Les besoins des enfants sont multiples et spécifiques. On ne peut y répondre qu'en travaillant en réseau. Tout le monde acquiesce quand on dit cela. Dans la pratique, c'est autre chose.

J'ai travaillé pendant quinze mois, en 2024-2025, comme responsable de la santé scolaire de la ville de Lausanne. Même dans une ville convaincue, même avec des professionnelles et professionnels convaincus, le réseau ne fonctionne pas toujours. Le directeur veut résoudre le problème seul, parce qu'il est directeur. L'infirmière veut agir seule, parce que c'est une question de santé. Le médecin scolaire reste dans son périmètre. On invoque le secret médical, le secret de fonction, le secret de cycle. On ne se parle pas. Et quand on ne se parle pas dans une situation aussi complexe, les solutions proposées sont incomplètes. Chacune et chacun a un regard biaisé par sa propre fonction. Le mien, de médecin, n'échappe pas à la règle.

Il arrive aussi que l'école se mette en opposition avec la famille, souvent parce que les familles ne comprennent pas le fonctionnement scolaire suisse. J'ai vu, dans mes consultations, des rendez-vous médicaux programmés avec soin auxquels trois familles ne se présentaient pas. On leur donne la possibilité d'avoir une consultation médicale, ils ne viennent pas. En plus, j'avais organisé une consultation spécialisée, j'avais fait venir le cardiologue : il est là, ils ne sont pas là. Ils ne sont pas là parce qu'ils n'ont pas compris, parce qu'ils ont été changés de centre entre-temps, parce que la convocation est arrivée

au centre mais que le centre ne l'a pas communiquée à la famille. Et ce sont les familles qui passent pour irresponsables.

L'INTERPRÈTE, UN LIEN QUI CHANGE TOUT

Je suis content quand j'ai une famille hispanophone : je n'ai pas besoin d'interprète. C'est beaucoup mieux de faire des consultations avec quelqu'un dont on parle la même langue. En plus, on peut se référer à des lieux, à des repères communs. Mais quand la langue manque, l'interprète est indispensable. Avec les familles ukrainiennes, je ne parle ni l'ukrainien ni le russe.

J'ai aussi vu combien le lien humain change la consultation. Pouvoir dire à une famille : « J'ai été en Ukraine, j'étais dans tel village, dans telle ville. » Tout à coup, le visage change. Les gens se disent : il connaît un peu de chez moi. Vous savez combien c'est important pour le lien, ce genre de remarque ? Ça signifie : vous n'êtes pas là juste pour exposer vos problèmes. On partage un moment.

CE QUE NOUS DEVONS

Notre responsabilité, comme professionnelles et professionnels qui côtoyons ces enfants et ces familles, est de minimiser autant que possible la souffrance que la situation administrative leur impose. C'est notre rôle. Nous avons un devoir d'empathie. Un devoir de solidarité. Et nous devons nous rappeler que nous sommes interdépendant-es. Si des gens migrent, c'est aussi parfois parce que notre pays, ou des pays comme le nôtre, imposent des conditions qui ne laissent pas d'autre choix.

Le soutien individuel, là où les gens vivent, compte énormément. Mais devant chaque situation, il faut aussi se demander : que pourrait-on changer sur le plan social et politique pour que ces situations ne se reproduisent plus de la même manière ? Nos choix politiques déterminent la façon dont nous accueillons les réfugié-es.

Le 14 juin, nous voterons. Si l'initiative de l'UDC est acceptée, à partir de 9,5 millions d'habitant-es, le Parlement et le Conseil fédéral seront contraints de limiter l'immigration, et en particulier le regroupement familial. C'est grave. Et c'est pour cela qu'on doit aussi faire un peu de politique, même quand on est médecin.

Texte rédigé à partir de la transcription de l'intervention orale du Dr Bernard Borel lors de la 5e Conférence romande sur l'asile, Lausanne, 9 mai 2026.